



REGLEMENT DU JEU :

“ Jeu des parents sur les réseaux sociaux ”

Rédigé le 10 mai 2022

ARTICLE 1 : OBJET

L'association des commerçants **Revel Bastide Commerciale** ayant son siège 14 avenue de Castelnaudary à Revel (31250) organise un jeu intitulé :
«Jeu des parents sur les réseaux sociaux : Facebook et Instagram».
Ce jeu n'est pas géré, soutenu ou parrainé par Facebook ou Instagram.

ARTICLE 2 : LA DURÉE

Le jeu se déroulera du 29 mai 2022 au 19 juin 2022 inclus.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION

Le public se connecte au compte Facebook RBC et/ou Instagram RBC et commente la publication avec un “bon mot” d'enfant et ce durant toute la durée du jeu. Un tirage au sort sera effectué parmi les commentaires le 23 juin. Les gagnants seront annoncés le lendemain en story + message privé.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent participer à ce jeu, toutes personnes physiques en France métropolitaine à l'exception des mineurs et des commerçants adhérents.

ARTICLE 5 : LES DOTATIONS

20 bons blanc à gagner sur Facebook et sur Instagram (soit 10 lots par réseau social).

Les bons blanc sont des “chèques” sur papier blanc à dépenser dans le commerce mentionné par le tampon du magasin.

Le jeu des parents vous permet de participer à un tirage au sort sur Facebook et/ou Instagram. Un seul gain par foyer, tous réseaux sociaux confondus.

		FACEBOOK				INSTAGRAM			
RA NG	NOM DU COMMERCE	10	2 5	5 0	Nom du gagnant	NOM DU COMMERCE	10	2 5	5 0
1	Eden Sport			1		Pause Détente			1
2	Biocoop Le Diapason		1			Biocoop Le Diapason		1	
3	Le monde d'Orélie		1			Le monde d'Orélie		1	
4	Weencbd	1				Weencbd	1		
5	Tillandsia Fleurs	1				Tillandsia Fleurs	1		
6	Sorèze Nature	1				Sorèze Nature	1		
7	Poissonnerie Le Cap	1				Poissonnerie Le Cap	1		
8	Pâtisserie Lopez	1				Pâtisserie Lopez	1		
9	La route des vins	1				La route des vins	1		
10	L'engrain	1				L'engrain	1		
		7 0	5 0	5 0	170		7 0	5 0	5 0
									TOTAL : 340

ARTICLE 6 : PARTICIPATION

Les participants commentent le post avec un bon mot d'enfant sur le réseau social Facebook et/ou Instagram.

ARTICLE 7 : PRINCIPE DU JEU

Durant les périodes citées en article 2 :

Un seul gain par foyer, lors de la remise du lot une pièce d'identité sera demandée pour vérification après communication de l'identité du gagnant en story et en message privé sur le réseau social correspondant.

Les bons blancs sont à retirer à la boutique de "L'Atelier aux 4 Mains", 27 rue Victor Hugo à Revel selon ses heures d'ouvertures, avant le 31 juillet 2022 et à dépenser avant la date de fin de validité du 30 juin 2023.

ARTICLE 8 : MODIFICATIONS

Les organisateurs se réservent le droit d'écourter, modifier, reporter, proroger ou annuler ce jeu en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de leur volonté.

ARTICLE 9 : PUBLICITÉ

Le simple fait de participer au jeu implique pour les gagnants l'acceptation par avance que leur nom, adresse et photographie figurent dans toutes les manifestations publi-promotionnelles, et ou médiatiques, liées au jeu sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 10 : ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement et l'arbitrage en dernier ressort de **Revel Bastide Commerciale** pour toutes les contestations relatives à l'interprétation ou à l'application du présent règlement. Les litiges non réglés à l'amiable seront portés devant les tribunaux compétents à Toulouse.

Cette règle du jeu a été déposée auprès de la SCP D. DARCO-ROSENTHAL Huissiers de justice, 28 rue de l'étoile (31250) Revel.

Cette règle du jeu est disponible sur le site internet **Revel Bastide Commerciale** <http://rbc-revel.fr/>, sur simple demande chez les membres du bureau **Revel Bastide Commerciale** et sur demande par courrier adressé à : **Revel Bastide Commerciale** - BP 19 - 31250 REVEL.

ARTICLE 11 : LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Sauf avis contraire, l'association organisatrice conservera les coordonnées des participants. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de retrait des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer en écrivant à l'adresse du jeu.

* R.B.C = Revel bastide commerciale